

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012  
Norme NF X 46-020

10 CITE DANTON APT 101

77480 BRAY SUR SEINE



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :		Adresse :	10 CITE DANTON APT 101 77480 BRAY SUR SEINE
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :	R+1	Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 19LAJ0101	Date d'émission du rapport :	29/08/2017
Le repérage a été réalisé le :	10/08/2017	Accompagnateur :	
Par :	Mickaël JULIEN	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
N° certificat de qualification :		Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Date d'obtention :	29/08/2017	Numéro d'accréditation :	1-5967
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :		Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
		Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
		N° de contrat d'assurance :	55897385
		Date de validité :	31/12/2017

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT A AVESNES LES BAPAUME LE 29/08/2017

Cabinet : EXPERT HABITAT

Nom du responsable : DEMOULIN Frédéric

Nom du diagnostiqueur : Mickaël JULIEN



Rapport N° : 19LAJ0101

10/08/2017

2/16

## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C \ SOMMAIRE .....	3
D \ CONCLUSIONS .....	3
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	9
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS.....	10
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	11
ATTESTATION(S).....	14
CERTIFICAT DE QUALIFICATION .....	15

## D\ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	REPERAGE	N° Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	REPERAGE	N° ECHANTILLON	METHODE	ETAT
Salle de bains	R+1	Matériau bitumineux noir	Sous baignoire	19LAJ0101P001	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Salle de bains	R+1	Colle grise + bois en vrac non séparable + peinture non séparable + carrelage	Paillasse	19LAJ0101P002	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

*Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification*

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE

*Liste des éléments non inspectés et justification*

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS A PRELEVER	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Salle de bains	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Remplacement de la baignoire	Revêtement de sols	100%	Si baignoire fixé au sol
Salle de bains	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Remplacement de la baignoire	Faïence	100%	Si impacter par le changement de baignoire
Salle de bains	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sous baignoire	Remplacement de la baignoire	Revêtement bitumineux / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Salle de bains	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Remplacement de la baignoire	Enduit / Peinture	100%	Si impacter par le changement de baignoire
Salle de bains	LOGEMENTS COLLECTIFS	Ensemble des zones	Remplacement de la baignoire	Ensemble des éléments	100%	Si éléments suspects pouvant impacter les travaux non indiqués sur la prépa BE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Ensemble des zones	DAPP Liste A	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

### ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

**Date du repérage : 10/08/2017**

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

**Procédures de prélèvement :**

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

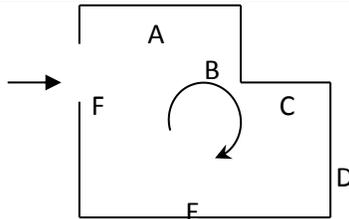
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



Description des travaux envisagés : Diagnostic total en vue de la réalisation de futurs travaux

## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Séjour	R+1		OUI	CONCERNEE
Cuisine	R+1		OUI	CONCERNEE
Placard 2	R+1		OUI	CONCERNEE
Couloir	R+1		OUI	CONCERNEE
Salle de bains	R+1		OUI	CONCERNEE
Chambre 2	R+1		OUI	CONCERNEE
Placard 1	R+1		OUI	CONCERNEE
Entrée	R+1		OUI	CONCERNEE
Chambre 1	R+1		OUI	CONCERNEE
WC	R+1		OUI	CONCERNEE

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Séjour					DALLE BETON	DALLE BETON			
Cuisine					DALLE BETON	DALLE BETON			
Placard 2					DALLE BETON	DALLE BETON			
Couloir					DALLE BETON	DALLE BETON			
Salle de bains	Plaque de plâtre	BETON			DALLE BETON	DALLE BETON		PVC	

Rapport N° : 19LAJ0101

10/08/2017

7/16

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Chambre 2					DALLE BETON	DALLE BETON			
Placard 1					DALLE BETON	DALLE BETON			
Entrée					DALLE BETON	DALLE BETON			
Chambre 1					DALLE BETON	DALLE BETON			
WC					DALLE BETON	DALLE BETON			

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon n	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Salle de bains	R+1	Matériau bitumineux noir	19LAJ0101P00 1	Sous baignoire	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Salle de bains	R+1	Colle grise + bois en vrac non séparable + peinture non séparable + carrelage	19LAJ0101P00 2	Paillasse	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

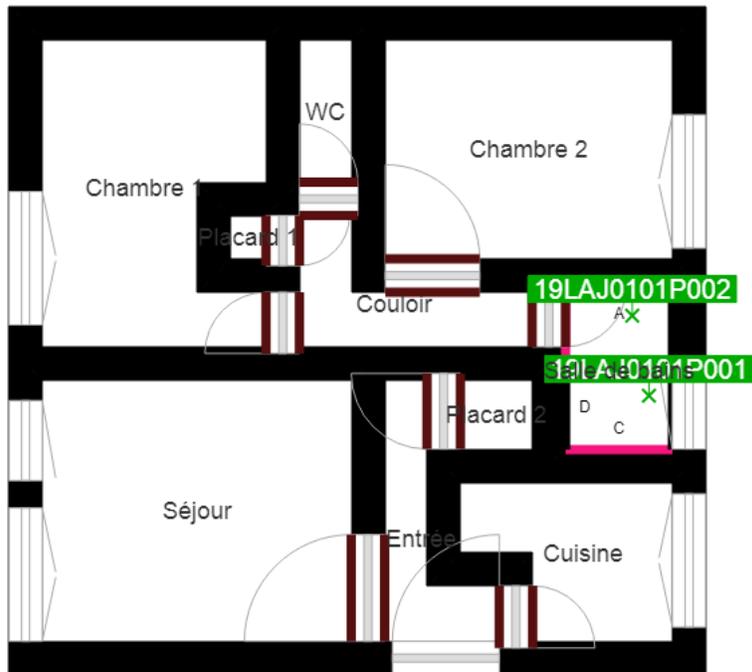
Commentaire : Le changement de la baignoire n'impacte ni le sol ni les enduits. Le tablier de baignoire est en bois.

## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 19LAJ0101P001		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	19LAJ0101 10/08/2017	Salle de bains
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Matériau bitumineux noir	10/08/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT
Sous baignoire		Amiante non détecté
EMPLACEMENT		
		

PRELEVEMENT : 19LAJ0101P002		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	19LAJ0101 10/08/2017	Salle de bains
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Colle grise + bois en vrac non séparable + peinture non séparable + carrelage	10/08/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT
Paillasse		Amiante non détecté
EMPLACEMENT		
		

ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



- Murs périphériques / Plaques de plâtre
- Murs Bois
- Murs Brique
- Murs Béton brut
- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton / Enduit
- Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
- Torchis
- Murs Amiantés
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière

- Prélèvements de sol amiantés
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafonds amiantés
- Prélèvements de plafonds non amiantés
- Prélèvements de murs amiantés
- Prélèvements de murs non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés

## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-22300 EN DATE DU 17/08/2017**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE  
MATERIAUX)  
21 route d'Albert  
62450 AVESNES LES BAPAUME

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0717-79013  
Echantillon ITGA : IT071708-22300  
Reçu au laboratoire le : 16/08/2017

**Réf. Client :**

Commande	19LAJ0101
Dossier client	19LAJ0101 - 10 CITE DANTON APT 101 77480 BRAY SUR SEINE
Echantillon	19LAJ0101P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Sous baignoire - Salle de bains - Revêtement bitumineux Peinture / Salle de bains Sous baignoire Revêtement bitumineux
Description ITGA	Matériau bitumineux noir

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau bitumineux noir	META le 17/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT071708-22301 EN DATE DU 17/08/2017**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE  
MATERIAUX)  
21 route d'Albert  
62450 AVESNES LES BAPAUME

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0717-79013  
Echantillon ITGA : IT071708-22301  
Reçu au laboratoire le : 16/08/2017

**Réf. Client :**

Commande	19LAJ0101
Dossier client	19LAJ0101 - 10 CITE DANTON APT 101 77480 BRAY SUR SEINE
Echantillon	19LAJ0101P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Murs - Salle de bains - Faïence / Salle de bains Paillassé Faïence
Description ITGA	Colle grise / Bois en vrac / Peinture / Carrelage

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Colle grise + bois en vrac non séparable + peinture non séparable + carrelage	META le 17/08/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



## ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD  
Direction Opérations Entreprises  
Case courrier 8 10 33  
5C Esplanade Charles de Gaulle  
33081 BORDEAUX CEDEX

### ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT INGENIERIE  
21 ROUTE D ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55897385 qui a pris effet le 01/01/2017.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
  - Le constat des Risques d'exposition au plomb
  - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
  - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
  - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
  - Dossier technique amiante
  - Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées
  - Diagnostic amiante parties privatives
  - Repérage de plomb avant / après travaux et démolition
  - Présence de termites et autres insectes xylophages

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

**Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2017 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).**

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Bordeaux, le 19/12/2016

Pour la compagnie

Allianz IARD  
Direction Opérations Entreprises  
5C Esplanade Charles de Gaulle  
33081 BORDEAUX CEDEX

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 4129    Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur JULIEN Mckael**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics Immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> Date d'effet : 01/01/2017 - Date d'expiration : 24/10/2021
<b>DPE individuel</b>	<b>Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel</b> Date d'effet : 07/12/2016 - Date d'expiration : 06/12/2021
<b>Electricité</b>	<b>Etat de l'installation intérieure électrique</b> Date d'effet : 26/10/2016 - Date d'expiration : 25/10/2021
<b>Gaz</b>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 17/02/2017 - Date d'expiration : 16/02/2022
<b>Plomb</b>	<b>Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 23/12/2016 - Date d'expiration : 22/12/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 03/05/2017.





\* Missions de repérage des matériaux et produits de la fibre II et des matériaux et produits de la fibre III et évaluations préliminaires de l'état de conservation des matériaux et produits de la fibre II dans les bâtiments autres que ceux visés par la norme.  
 \*\* Missions de repérage des matériaux et produits de la fibre II et des matériaux et produits de la fibre III (des évaluations préliminaires de l'état de conservation des matériaux et produits de la fibre II dans des immeubles de grande hauteur, dans des habitations occupés du public répondant aux critères I et II, dans des immeubles de local d'hébergement plus de 30 personnes ou dans des habitations collectives, Missions de repérage des matériaux et produits de la fibre II, Les missions visées à l'Annexe 1 du référentiel.  
 Août 2016 au 31 septembre 2020 : référentiel définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant des missions de constat du risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inondation par le plomb des pentes ou des canalisations (autres que celles de plomberie), et les critères de certification des organismes de certification - Août 2016 au 31 juillet 2018 : référentiel des critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant des missions de repérage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits contenus de l'amiante, et d'évaluation de l'amiante dans les locaux de la fibre II et les critères de certification des organismes de certification - Août 2016 au 31 octobre 2020 : référentiel définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la performance énergétique dans les bâtiments et les critères de certification des organismes de certification - Août 2016 au 31 octobre 2020 : référentiel définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères de certification des organismes de certification - Août 2016 au 31 août 2021 : référentiel définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères de certification des organismes de certification - Août 2016 au 31 juillet 2020 : référentiel définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères de certification des organismes de certification.

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire CPE DI DR 11 rev12

